

Réunion du Conseil Municipal

Du 2 décembre 2020 à 14 heures 30

L'an deux mille vingt et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Jean-Pierre VAISSADE, Sylvie VAISSADE

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

Ordre du jour

- Lotissement de la Parro
 - Présentation du projet par M. ALLO Géomètre
 - Approbation du projet
 - Décision suite à la demande d'achat d'un lot par M. DELFAU Robert
 - Prix de vente des lots
 - Demande de subventions
- Demande de financement au titre de la DETR 2021
- Budget : décision modificative
- Maison de Santé de Pierrefort : demande de participation pour l'achat d'un rétinographe
- Tarifs 2021
- Contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 : adhésion
- Listes électorales : désignation du délégué à la commission de contrôle
- Dispositif d'aide à la mobilité - aide au permis de conduire : avenant n°1 à la convention
- Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté
- Proposition de motion en faveur de l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher au titre du plan de relance
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 31 juillet 2020.

➤ **Lotissement de la Parro**

Présentation du projet d'aménagement du lotissement par M. ALLO Géomètre, le coût estimatif, les démarches à réaliser...

→ Approbation du projet

Le maire demande au conseil de donner son avis sur le projet présenté.

Le conseil à la majorité, valide le projet dont l'estimatif des dépenses s'élève à 175 746.81 € HT, frais d'honoraires compris, donne pouvoir à M. ALLO pour le choix de l'architecte, et autorise le maire à signer les devis du géomètre et de l'architecte.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 1)

→ Décision suite à la demande d'achat d'un lot par M. DELFAU Robert

Monsieur Laurent CAYREL quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

Le maire fait savoir que M. et Mme Robert DELFAU serait intéressé pour l'acquisition d'un lot, il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle cession et sur les conditions.

Le conseil décide de procéder à la cession de 1150 m² de la parcelle AB 120 à M. et Mme Robert DELFAU, ce terrain sera vendu hors lotissement, non viabilisé à l'exception de l'accès, au prix de 9 € HT le m², afin qu'ils puissent y construire une habitation.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

→ Prix de vente des lots

Le maire demande au conseil municipal de fixer le prix de vente des lots afin de pouvoir répondre aux demandes potentielles d'achat.

A ce stade d'avancement du projet, le conseil propose de fixer le prix du mètre carré à 11 euros, une délibération sera prise après obtention du permis d'aménager et la consultation des entreprises.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

→ Demande de subventions

Le maire propose de demander des subventions afin de réduire le reste à charge pour la commune et sollicite du conseil l'autorisation de déposer les dossiers auprès des organismes susceptibles de subventionner ce projet.

Le conseil autorise le maire à demander toutes les subventions qu'il est possible d'obtenir.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2021**

Le maire fait savoir que les dossiers de demande de subvention DETR 2021 doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 29 janvier 2021.

Le maire propose au conseil, de déposer les dossiers suivants :

- Aménagement du lotissement dont le projet a été présenté par M. ALLO
- Réfection de la canalisation d'eau de Lieutadès dont il présente le projet réalisé par l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », et dont l'estimation des travaux s'élève à 122 065.27 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur les deux projets, d'en fixer la priorisation, et de l'autoriser à solliciter de la DETR pour ces deux dossiers.

Le conseil valide ces deux projets en donnant la priorité à l'aménagement du lotissement de la Parro et autorise le maire à solliciter de la DETR pour ces deux dossiers.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget : décision modificative**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	3100.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-3100.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2181 - 37	Installat° générales, agencements	3100.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		3100.00
TOTAL :		3100.00	3100.00
TOTAL :		3100.00	3100.00

Le maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil approuve la décision modificative n°1/2020 du budget principal.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Maison de Santé de Pierrefort : demande de participation pour l'achat d'un rétinographe**

Le maire donne lecture de la lettre de l'Association Nationale des Patients Atteints de Cancers de l'œil (A.N.P.A.C) qui souhaiterait que la commune de Lieutadès participe à l'acquisition d'un rétinographe pour la maison de santé de Pierrefort.

Le conseil donne un avis défavorable à cette demande.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Tarifs 2021**

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement, vente de concessions au cimetière et location de la salle) et de les modifier si nécessaire.

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs en cours.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 : adhésion**

En séance du 5 mars 2020, le conseil municipal a donné son accord au Centre de gestion pour réaliser en son nom un marché public en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurances relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux.

La commission d'appel d'offres du centre de gestion à retenue en séance du 25 août 2020 la proposition d'assurance présentée par l'assureur et courtier COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE / ACTE VIE.

A ce stade le maire demande au conseil municipal :

- de décider d'adhérer ou non au contrat
- de faire le choix du taux de prime en fonction des franchises proposées.

Le conseil municipal décide :

- d'adhérer à ce contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :

· 5,45 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L

· 1.40 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

- autorise le maire à signer ce contrat

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Listes électorales : désignation du délégué à la commission de contrôle**

Le maire fait savoir que suite au renouvellement intégral du conseil municipal, il y a lieu de nommer un conseiller municipal qui siègera dans cette commission, ce dernier devant être pris, parmi les volontaires, dans l'ordre du tableau.

Il rappelle qu'aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

M. Jean ALBARET est désigné délégué à la commission de contrôle.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Dispositif d'aide à la mobilité - aide au permis de conduire : avenant n°1 à la convention**

Le maire rappelle que dans le cadre du Contrat de cohésion sociale, la commune avait adhéré en 2019 au dispositif d'aide à la mobilité : « aide au permis de conduire » par conventionnement, pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 1^{er} juillet 2020.

Saint-Flour Communauté ayant décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 30 décembre 2020, il y a lieu de délibérer sur le projet d'avenant correspondant.

Le conseil valide l'avenant n°1 à la convention "Dispositif d'aide à la mobilité : aide au permis de conduire" et autorise le maire à le signer.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Avis sur le projet de pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté**

Lors de la conférence des maires du vendredi 20 novembre 2020, a été présenté le pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté.

Le maire fait savoir que chaque conseil municipal doit émettre un avis quant au projet de pacte de gouvernance.

IL propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de Saint-Flour Communauté.

Il demande ensuite qui serait intéressé pour participer aux commissions thématiques (à savoir que seulement deux membres seront retenus pour chaque commission pour les 12 communes de l'ancien canton de Chaudes-Aigues).

Liste des personnes intéressées aux commissions thématiques :

- *Agriculture, forêt et alimentation : Laurent CAYREL, Michel BOUDON*

- *Culture et Patrimoine : Monique DELFAU*
- *Grand cycle de l'eau : Monique DELFAU*
- *Déchets : Cyrille COUMOUL*
- *Développement communal, services aux communes et aux habitants : Sylvie VAISSADE, Robert BOUDON, Jean-Noël GILIBERT*
- *Économie, emploi et formation : Cyrille COUMOUL*
- *Environnement et transition énergétique : Jean-Noël GILIBERT*
- *Finances : Robert BOUDON, Jean ALBARET*
- *Gens du voyage : aucun*
- *Habitat et planification : Sylvie VAISSADE*
- *Mobilité et transport scolaire : Jean-Noël GILIBERT*
- *Politique éducative et sociale (petite enfance, enfance, jeunesse, aînés) : Lucien CAVALIER, Monique DELFAU*
- *Santé : Sylvie VAISSADE*
- *Sport et activités de pleine nature : Jean ALBARET*
- *Tourisme et thermalisme : Lucien CAVALIER, Robert BOUDON*

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Proposition de motion en faveur de l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher au titre du plan de relance**

Le maire propose au conseil d'adopter une motion en faveur de l'inscription de la modernisation de la ligne ferroviaire Neussargues-Saint-Chély d'Apcher au titre du plan de relance sur le modèle envoyé par Mme Céline CHARRIAUD présidente de Saint-Flour Communauté et adoptée par le conseil communautaire en séance du 22 septembre 2020.

Le conseil adopte la motion proposée.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Demande de M. Christian DELFAU, pour que soit installé un miroir de rue afin de sécuriser sa sortie au n°7 route des Vayssières dans le Bourg de Lieutadès. Un miroir étant en stock il sera fait le nécessaire pour l'adapter et le poser.
- Lecture du courrier de M. GAILLARD de Cabrillade qui demande que l'accès, au four à pain et dans la vallée, encombré par des ruches ainsi que celui descendant dans les bois fermé par une clôture soient à nouveau praticables pour le public. Il est mentionné que le four à pain est privé
- Lecture d'un courrier de M. et Mme BAJOLLE relatif au litige avec la commune pour le remplacement d'un compteur d'eau à Cabrillade.

- Lecture d'un courrier de M. et Mme BAJOLLE qui souhaiteraient que le « couderc » d'Esclauzet encombré par du matériel agricole soit débarrassé.
- Lecture d'un courrier de M. CONORT qui signale à nouveau qu'un mur de soutien à Estourniès est en train de s'écrouler.
- Lecture d'un courrier de M. PRIMOIS
- Il est signalé que l'alarme de l'église fonctionne
- Les décisions pour la réhabilitation des murs seront prises lors de la préparation du budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,